

Plan Local d'Urbanisme

Consultable en Mairie, ce document sert de référence obligatoire à l'instruction de toutes les demandes d'occupation et d'utilisation du sol, par exemple les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables et les permis de construire.

Le PLU a été approuvé le 17 Décembre 2013

Vous souhaitez vérifier que votre projet est compatible avec le Plan Local d'Urbanisme ? Vérifier sur le plan de zonage ci-dessous dans quelle zone se situe votre terrain, puis rendez-vous dans la rubrique "Télécharger" pour accéder au règlement correspondant à la zone identifiée.

Vous avez des difficultés à trouver la zone recherchée, n'hésitez pas à nous contacter au **02 35 30 07 40**.